

L'alibi

Autor(en): **[s.n.]**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande**

Band (Jahr): **64 (1926)**

Heft 35

PDF erstellt am: **26.09.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-220489>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern. Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

CONTEUR VAUDOIS

JOURNAL DE LA SUISSE ROMANDE
PARAISANT LE SAMEDI

Rédaction et Administration :
Imprimerie PACHE-VARIDEL & BRON, Lausanne,
PRÉ-DU-MARCHÉ, 9

Pour les annonces s'adresser exclusivement à

L'Agence de publicité : Gust. AMACKER
Palud, 3 — LAUSANNE

ABONNEMENT : Suisse, un an Fr. 6.—
six mois, Fr. 3.50 — Etranger, port en sus.

ANNONCES

30 cent. la ligne ou son espace.

Réclames, 50 cent.

Les annonces sont reçues jusqu'au jeudi à midi.



A PROPOS D'ARMOIRIES

Un abonné, bourgeois de Vuarrens, nous adresse la lettre suivante que nous sommes heureux de publier, parce que, comme l'auteur, nous goûtons peu les armoiries que l'on nous avait données comme authentiques et que nous avons publiées comme étant celles de Vuarrens.

Espérons que l'armorial des communes vaudoises sera prochainement augmenté d'un nouvel écusson de caractère héraldique, d'autant plus beau qu'il sera simple et conforme aux règles du blason.

Chaux-de-Fonds, 20 juillet 1926.

« Rédaction du Conteur Vaudois

« Messieurs,

« Dans votre numéro du 17 courant vous publiez sous le titre « Armoiries communales » des armoiries qui seraient soi-disant celles de Vuarrens, ma commune d'origine.

« Je crois savoir que cette commune n'a pas été consultée sur l'établissement des armoiries publiées par le Conteur et qu'elle n'est pas disposée à se laisser « colloquer » des armoiries qui ne sont — couleurs à part — que la copie servile de celles de Vevey. Vuarrens sera appelé prochainement à examiner un projet en élaboration.

» Recevez, etc.

» Eug. Buifat, abonné au Conteur. »



IL N'Y A PAS, IL EST BEAU

CHANTONS notre aimable patrie, chantons cette terre chérie, et son beau lac et son tableau de vie ; Chantons tous le canton de Vaud... si beau !

Ah ! le bon doyen Curtat n'eut pas beaucoup de peine à entraîner ses compatriotes ; ils entonnèrent d'emblée, comme pour le « Vaudois, un nouveau jour se lève, qui porte la joie en nos cœurs ».

Dommage que ce dernier chant, qui, comme le premier répond si bien à l'esprit de notre peuple, bonhomme et rêveur, célèbre « l'amour des lois ». Nous l'avons dit plus d'une fois : Les lois ont droit au respect ; il est même très prudent de les respecter et d'y obéir, mais avoir « l'amour » des lois n'est pas possible. Enfin, n'insistons pas.

Pour rien si follement
N'usons pas notre langue
Tout avis est mauvais
Et tout sermon déplaît.
Vieux habits, vieux galons,
Inutile harangue.

a dit, avec raison, Victor Favrat.

Oh ! oui, notre canton de Vaud est beau. C'est assurément l'un des plus beaux de la Suisse, dont il synthétise en quelque sorte les divers aspects. Il a tout ce qui caractérise la terre helvétique, tout !

Quelqu'un nous le répétait encore l'autre jour. La semaine dernière, nous disait-il, j'ai em-

mené mon fils aîné et lui ai tenu le langage que voici

« Mon cher enfant, tu as eu le privilège de naître dans un beau et bon pays. Nous allons en visiter une partie, sac au dos, bâton à la main. Nous voyagerons au gré de nos désirs, de nos goûts, de nos forces et des circonstances, avec lesquelles il faut toujours compter. En apprenant à la bien connaître, tu apprendras à la mieux aimer. Les régions que nous allons parcourir voisinent le canton de Fribourg, l'un de ceux qui ressemblent le plus au nôtre, par sa nature et par sa population. N'était la divergence des confessions, que dénoncent les lieux de culte, on ne s'apercevrait pas du passage de la frontière. Il y a moins de distance de Moudon à Romont, de Châtel St-Denis à Vevey, de Payerne à Estavayer, que de Coppet à Versoix ou de Concise à Vaumarcus. »

Et nous sommes partis ; et nous sommes allés d'enchantement en enchantement. Partout, une grande variété d'aspect ; partout des spectacles nouveaux. Vignes, champs, forêts, lacs, bourgades pittoresques et originales, nous avons tout traversé, tout vu. Et partout, des populations simples, heureuses, accueillantes.

Aimons bien notre pays ; servons le avec dévouement, avec joie, avec plaisir. Il le mérite.

« Chantons notre aimable Patrie ! »

J. M.



LA LANTERNA ET LOU TAMBOUR

ME sovigno et bin dai villio assebin, qu'on ne vâyat pas bin bi cuemin ora pôr gouverna et ècore à l'éclair, et tot parâi l'ivrâdo sè fasâi assebin tiè ora.

Vos ra bi dere, l'èotie dé curieux tiè clli léliétrique : on viré onna petita cllia et pu tac, on est cazu éblousai cein yin cuemin on inludzo.

Dain lou temp on avâi ion dé cllia craizu pliat avoué de l'hélo à bin onna tsandâila qu'on betavé dain on carnotset à l'étrâblïo et à la grandze dain onperte qu'on fasâi à onna colonda.

Mâ, du adan, lé zaféré l'ant bin tsandzi avoué cllia moderna d'ora, et encora l'assurance pôr lé zinecndie que cein l'a éta tota onna comédie.

Per ordre dai autoritâ lé dzeins l'ant dû sè mobliâ d'onna lanterna, cuemin on avâi pas encora dai pillier, l'est lou tambour qu'étâi tserdzi dai publicachon. Nom de sort ! por cein l'iré zèlà, ie réchaivesai tsaqué iadzo onna quartéta à bin on demi pot de bounaman.

Lou premi coup que l'a réchu lé zordres dai autoritâ pôr la lanterna, l'a vito prépara sa tièce et rran-tanplan plan plan... rrapataplann.

« Dain l'ao séance dao dozé dao mâi, lé z'autoritâ l'ant décida que, ti cllioque que l'avant grandze et étrâblïo dèvessant sè mobliâ d'onna lanterna et lâi beta l'ao craizu dedein. » Ran-pan tan-plan !

Tot cein l'est dé la manigance à vô z'ènnoi !

sé dezan lé dzein, et tot ein marmotin l'an prâi cllia lanterna (fallot) por gouverna, mâ nenni por vaire bi l'avant àobliâ d'allumâ lou craizu et dé colère djuravon aprî cllia manière dé tatipotse. L'an réchaillai lou craizu et l'ant rébeta dain lou carnotset cuemin dévant. Quand cllia monchu l'ant cein apéchu, sé sant vu dobedzi dé referé onna novalla séance por remettre ad tambou et revaisé lou raranplan, plan, plan rrapataplann ein avant.

« Lé z'autoritâ dain l'ao derraire séance l'ant décida, que, ne sufisâi pas de mettre lou craizu dain la lanterna, mâ que ne failai pas àobliâ dé l'allumâ ! » Ran-tan-plan plan plan !

Ma fâi, l'a éta la derraire publicachon que lou tapin l'a fé. A la premiere que l'a éta posâje ào pilier lou pourro diâblïo l'ire por pliora, tant regrettavé dé ne rein mé pouâi tapa su sa tièce, et encora bin mé lé quartette que lâi fasant tant plièzi.

E. P., Morges.

L'Alibi. — Mme Ledet, la femme du parfumeur bien connu, vient d'engager une nouvelle bonne, qui est arrivée nantie des meilleurs certificats. Elle l'a aussitôt mise au travail dans son salon, car elle attend quelques amis pour prendre le thé à cinq heures.

Or, voilà que soudain retentit un bruit insolite provenant précisément du salon. Mme Ledet fronce le sourcil, mais, de peur de mécontenter la nouvelle bonne, elle se retient d'aller sur place se rendre compte de la cause de ce bruit.

Une demi-heure plus tard, la servante passe devant la porte de la pièce où est madame Ledot. Celle-ci l'interroge, presque aimablement :

— Dites-moi, ma fille, quel était donc ce bruit qu'on a entendu tout à l'heure ?

— Oh ! madame, c'est un vase qui est tombé par terre et qui s'est cassé en dix morceaux.

— Un vase !... Je parie que c'est un de mes beaux vases de cristal !...

— Hélas ! oui, madame.

— Et c'est vous qui avez fait tomber ce vase ?...

— Oh ! non, madame, c'est le chien...

Mme Ledot demeure un instant comme suffoquée, puis, soudain inquiète :

— Quel chien ? demande-t-elle...

Alors, la bonne, inquiète, à son tour :

— Est-ce que vous n'en auriez pas, par hasard ?...

LE MUNICIPAL

VOUS n'avez peut-être pas connu Daniel des Fiaugères ? Il est mort cet hiver, chargé d'années. Sur sa tombe, au modeste cimetière du village, on a gravé son nom avec ces mots : « Bon époux, bon père, bon citoyen ». Au rebours de tant d'autres, cette épitaphe ne ment pas. Daniel fut vraiment un brave homme et, sauf une brève période, sa conduite eût pu être donnée en exemple à tous ses compatriotes.

Vers sa cinquantième année, Daniel eût la faiblesse d'accepter le poste de municipal. Il n'était pas plus fait pour cela que l'empereur d'Allemagne pour gouverner le canton de Vaud. Mais flatté qu'on se fut adressé à lui, il n'avait pas osé refuser. Quelle part prenait-il à l'administration communale, comment se comportait-il aux séances de la municipalité ? Nul ne l'a jamais su. Mais, ce qui crevait les yeux à tous et ce qui rendait furieuse madame Daniel, c'est qu'après les réunions à la maison de commune, il rentrait grisé par autre chose que par les honneurs.

Avec cette régularité qu'il apportait en tout,